



# MUNICIPALITÉ DE CHÉNEVILLE COMTÉ DE PAPINEAU

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-125

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-125 ÉTABLISSANT DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL**

Est entré en vigueur le 12 décembre 2024, en conformité avec les dispositions de la Loi.

**QUE :**

Les règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures habituelles d'ouverture.

**DONNÉ À CHÉNEVILLE CE 12<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024**

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Krystelle Dagenais, directrice générale de la Municipalité de Chénéville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 12 décembre 2024 entre 13h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce jeudi 12 décembre 2024.

---

Krystelle Dagenais,  
Directrice générale